

Les divers débats de l'Assemblée sur le Moyen-Orient ont sans conteste été les plus décevants. Les événements spectaculaires survenus dans la région, à la suite de la visite historique du président Sadate à Jérusalem, ont trouvé peu d'écho dans les discours et aucun dans les résolutions adoptées à New York. Fidèle à sa politique, le Canada s'est employé à faire des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité le cadre des négociations qui pourraient aboutir à un règlement pacifique des différends. Les délégués du Canada aux Assemblées successives de même qu'au sein d'autres organes onusiens ont exprimé l'avis que les débats répétitifs, qui conduisent trop souvent à des résolutions partiales, ne servent la plupart du temps qu'à accroître les divergences entre les parties plutôt qu'à améliorer le climat des négociations. Le Canada s'est efforcé de juger chaque résolution en en pesant le pour et le contre, avec ce résultat que sur 18 résolutions, il en a appuyé neuf, s'est abstenu sur cinq et a voté contre quatre, soit près de la moitié des votes négatifs de la délégation à l'Assemblée. Ce résultat ressemble au bilan de l'an dernier où, sur 17 résolutions, il y a eu huit pour, quatre contre et cinq abstentions.

A la demande de l'Égypte, un nouveau point a été inscrit à l'ordre du jour au sujet du Moyen-Orient: une motion de blâme contre Israël au sujet de l'établissement de colonies dans les territoires arabes occupés. Le Canada a voté en faveur de la résolution parce que, selon lui, l'insistance d'Israël à revendiquer le droit de créer des colonies entravait les négociations. Par contre, imité seulement par El Salvador, Israël et les États-Unis, le Canada a voté contre la résolution intitulée «La situation au Moyen-Orient». Elle invitait l'Organisation de libération de la Palestine à participer à une conférence de paix «sur un pied d'égalité» avec les autres parties et Israël à se retirer «de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967». Le Canada a estimé qu'en adoptant une telle résolution, qui débordait le cadre de la résolution 242 du Conseil de sécurité, au moment précis où il semblait possible d'en arriver à un accord par de nouvelles négociations, l'Assemblée assombrissait les perspectives de paix plus qu'elle ne les ouvrait.

Le Canada était beaucoup moins isolé lorsqu'il a voté contre deux résolutions relatives aux recommandations figurant dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, lesquelles tentaient de préjuger des résultats des négociations et demandaient la constitution d'un service spécial sur les droits des Palestiniens au sein du Secrétariat. Le quatrième vote négatif du Canada s'adressait à la résolution où Israël se retrouvait seul au banc des accusés pour sa présumée collaboration croissante avec l'Afrique du Sud.

Le Canada, qui compte parmi les principaux partisans de l'Agence des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, a

promis de lui verser plus de 4 millions de dollars cette année et a appuyé cinq résolutions relatives à ses travaux. Il s'est abstenu sur une sixième concernant les réfugiés palestiniens à Gaza, compte tenu de la fourniture d'abris par Israël en certains cas exceptionnels.

En 1977, l'attitude de l'Assemblée face à la question du Moyen-Orient a fortement contrasté avec celle du Conseil de sécurité. Au Conseil, les membres se sont montrés très réticents à intervenir dans les négociations en cours dans la région. Le Conseil s'est réuni pour renouveler les mandats des deux forces onusiennes dans la région – la Force d'urgence des Nations Unies entre Israël et l'Égypte et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement entre Israël et la Syrie. Autrement, le Conseil n'a tenu que deux courts débats, relativement calmes, pour permettre aux membres d'exprimer leur avis et aucune nouvelle résolution n'a été proposée. En sa qualité de membre du Conseil, le Canada a été heureux de l'attitude responsable de cet organe des Nations Unies chargé au premier chef de la paix et de la sécurité.

Afrique australe

L'Afrique australe a été pendant plusieurs sessions l'autre point de mire de la plupart des pays membres, puisque chaque année, des débats ont été consacrés à la Namibie, au Zimbabwe (ou Rhodésie) et à l'*apartheid* en Afrique du Sud. Les discussions de cette année à l'Assemblée générale ont été éclipsées par la résolution 418, adoptée le 4 novembre par le Conseil de sécurité. A l'unanimité, le Conseil a décrété que l'acquisition ininterrompue d'armes et de matériel connexe par l'Afrique du Sud constituait une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Se prévalant des dispositions du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a décrété que tous les États devaient cesser de fournir des armes, quel qu'en soit le genre. C'était la première fois que le Conseil proclamait un embargo obligatoire contre un État membre.

La mesure adoptée par le Conseil était liée aux résultats de deux conférences tenues plus tôt au cours de l'année en Afrique. Lors de la conférence de Maputo (Mozambique) sur la Namibie et le Zimbabwe et de celle de Lagos (Nigéria) sur l'*apartheid*, les États membres ont adopté à l'unanimité des déclarations reconnaissant aux peuples de la majorité la liberté de combattre pour acquérir tous leurs droits et recommandant des mesures destinées à mettre fin à l'*apartheid* et à la discrimination raciale. L'empressement avec lequel les États d'Afrique et d'ailleurs ont adopté une position commune devant les questions de l'Afrique australe est le signe que, pour eux, les pays occidentaux acceptaient de prendre l'initiative pour essayer de régler ces problèmes. Les Nations Unies et la Grande-Bretagne ont formulé des propositions communes destinées à faire accéder au pouvoir la majorité